

Dear Future Mom : la Fondation Jérôme Lejeune contre le CSA.



Article rédigé par , le 08 septembre 2016

[Source : Fondation Jérôme Lejeune]

Communiqué de presse

Ce mercredi 7 septembre, le Conseil d'État examine le recours de la Fondation Jérôme Lejeune (avec celui du collectif Les amis d'Eléonore et celui de sept jeunes adultes porteurs de trisomie 21), visant à condamner le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui a censuré la vidéo Dear Future Mom (Chère future maman).

En 2014, à l'occasion de la Journée mondiale de la trisomie 21, TF1, M6, Canal+ et D8 avaient diffusé gracieusement le clip. Cette vidéo est un projet international, initié et élaboré pour la partie française par la Fondation Jérôme Lejeune. Il met en scène trois jeunes Français et plusieurs jeunes européens porteurs de trisomie 21 qui rassurent une future maman en lui disant que, malgré leur handicap, ils peuvent vivre, travailler et aimer comme tout le monde. Ce clip a connu un succès foudroyant : il a été vu par plus de 7 millions de personnes.

LES PERSONNES TRISOMIQUES ONT-ELLES LE DROIT DE COMMUNIQUER LEUR APTITUDE AU BONHEUR ?

Sur la base de deux uniques courriers, le CSA a décidé de censurer la diffusion de ce clip sur les chaînes de télévision françaises. Cette prise de position du CSA est de nature à contribuer à décourager l'accueil d'enfants trisomiques et laisser proliférer l'eugénisme. Par là, le CSA a censuré le droit des personnes trisomiques d'exprimer publiquement leur aptitude au bonheur.

Jean-Marie le Méné, président de la Fondation Jérôme Lejeune, a consacré un chapitre entier à cette censure du CSA dans son dernier livre Les premières victimes du transhumanisme (éd. Pierre-Guillaume de Roux).
Extrait :

« Le CSA n'est absolument pas ambigu quand il souligne, à deux reprises, que le bonheur des personnes trisomiques ne peut pas être montré au public. C'est très clair et même vertigineux de clarté : le bonheur des trisomiques ne peut pas être montré pour la seule et unique raison qu'il culpabilise les femmes qui ont fait « un choix de vie différent », c'est-à-dire celui de donner la mort à leur enfant trisomique. Voilà l'argument central du CSA. Ce faisant, le conseil supérieur de l'audiovisuel fait expressément le choix de privilégier le droit des femmes à avorter par rapport à celui des trisomiques de vivre et de dire qu'ils vivent heureux. »

VALORISER LE BONHEUR OU LAISSER DIFFUSER DES PROPOS EUGÉNISTES : LE CONSEIL D'ETAT VA FAIRE SON CHOIX

Ce recours devant le Conseil d'Etat est l'occasion d'une interpellation : aujourd'hui en France il est possible de tenir à la radio des propos eugénistes et handiphobes à l'encontre des personnes trisomiques, **sans que le CSA ne s'en émeuve.**

Ainsi le 5 octobre 2012, sur France Inter, dans l'émission La tête au carré, le Pr Jean-Didier Vincent s'écriait

à l'antenne : « Mais pourquoi faut-il conserver les trisomiques qui sont quand même un poison dans une famille, il faut bien le dire ! ». **Aucune réaction du CSA.**

Le 5 mars 2016, sur Europe 1, la journaliste Anne Sinclair déclarait que l'eugénisme des enfants trisomiques était « un eugénisme protecteur, pour éviter des drames ». **Aucune réaction du CSA.**

D'autres voix sur les ondes développent cette pensée en toute impunité. C'est le cas du Dr Laurent Alexandre qui se réfère à l'élimination en masse des enfants trisomiques avant leur naissance pour faire la promotion du transhumanisme. Le philosophe Luc Ferry, dans son dernier livre et les entretiens qu'il a donnés, prend acte de l'éradication des porteurs de trisomie sans émettre une once d'interrogation.

UNE VIDÉO SALUÉE DANS TOUS LES PAYS, CENSURÉE EN FRANCE

La vidéo, diffusée dans dix pays, a été unanimement saluée. En Italie, elle a été spécialement encouragée par le premier ministre Matteo Renzi, et a fait l'objet d'une pleine page dans le magazine culturel Vanity Fair. Elle a aussi été diffusée dans l'enceinte de l'ONU le 21 mars 2014 ! Une seule polémique : en France, pays qui l'a censurée.